Inscription Académie Inter Musicale de Paris
Mode d'emploi

Site : http://www.academieintermusicaledeparis.fr
E-mail : musicale@easynet.fr

Secrétariat téléphonique centralisé : 01 45 65 01 02
1 rue Henri-Becque - Hall D - BAL 98 - 75013 Paris
Du Lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h
samedi de 10h à 13 h et de 14h à 16h.
Permanence téléphonique des directeurs : mardi et jeudi de 13h à 13h30 septembre 2007

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Suite à votre demande, vous trouverez la documentation 2007-2008 ci-jointe sur nos activités.

Notre **secrétariat central est délocalisé et répond par téléphone ou Email** (horaires à l'en-tête de cette lettre). Après lecture de cette documentation, si vous souhaitez des informations complémentaires, **ce secrétariat est à votre disposition par téléphone pour vous donner des informations générales.**

Pour vous inscrire, il vous faut venir à l'une des permanences dans nos écoles. Vous trouverez les horaires de ces permanences au dos de la documentation ci-jointe ou sur notre site Internet. En dehors des horaires des permanences, vous ne trouverez personne sur place.

LES PERMANENCES : en période de rentrée, à votre arrivée sur place, un ticket numéroté vous permettra, en cas d'affluence, de vous organiser et de revenir un peu plus tard dans la soirée ; une secrétaire sera là pour vous renseigner. Ensuite, auprès du directeur et, à votre tour, **vous pourrez réaliser l'inscription en choisissant, vos horaires 07-08 qui seront les vôtres toute l'année.**

Les horaires : notre Secrétariat Central n'est pas en mesure de vous donner des horaires individuels par téléphone. En effet, en période de rentrée, ces horaires évoluent de minute en minute et vous seriez déçu de ne pas trouver, en venant vous inscrire sur place, les informations dépassées que vous auriez obtenues au téléphone quelque temps auparavant.

Sur le site, vous trouverez **à titre indicatif**, dès le début septembre, **les horaires des cours collectifs**. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de vous y garantir une place : le nombre d'élèves par cours étant limité, il peut arriver qu'un cours soit complet. Là aussi, les inscriptions évoluent avec le temps en cette période de rentrée et le secrétariat n'est pas en mesure de vous garantir une place par téléphone.

Sachez que nous ferons tous nos efforts pour vous trouver une place qui vous convienne : il est fréquent que de nouveaux cours soient ouverts par le directeur, aux permanences sur place, au jour le jour, quand d'autres sont complets ; l'information n'est alors pas encore à jour sur notre site.

Sachez que **vous pouvez réaliser votre inscription pour une Académie Musicale depuis n'importe quelle permanence de toutes les Académies Musicales**.

N'oubliez pas en venant sur place de vous munir d'un **moyen de paiement** (chéquier, chèques-vacances ou liquide ; pas de Carte Bleue). Notre objectif étant la qualité, le nombre d'élèves par cours est limité ; **nous ne réservons aucun horaire sans paiement**. Une fois vos horaires de cours choisis, vous êtes engagés d'octobre à décembre. Nous vous rappelons que les annulations de cours pour le mois de janvier devront nous être notifiées avant le 8 décembre 2007.

Dans l'attente de vous accueillir comme nouvel(le) élève, dans le sérieux, la joie et la bonne humeur, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Christophe FONTENAY et Lionel GUILLERY, directeurs des Académies Musicales

Votre N° AIMP

Académie Musicale du: Cocher obligatoirement une seule case

❒11 ❒12 ❒13 ❒14 ❒15

ADHESION 2007-2008

Merci de bien vouloir verifier, corriger
les informations pré-saisies et valider par votre signature

Nouvel adhérent ❒ oui ❒ non

Date de naissance de l'adhérent:

❒ **M.** ❒ **Mme** ❒ **Melle**

Nom ----------
Prénom ----------
Adresse ----------
Code postal ----------
Ville ----------

Ecrire votre email en majuscule SVP

E.mail : ----------
E.mail prof. : ----------
Tél dom. : ----------
Tél dom.2 : ----------
Tél bur. : ----------
Tél bur.2 : ----------
Portable 1 : ----------
Portable 2 : ----------

Ci-joint l'adhésion 2007-2008 de **54€**
par ❒ chèque (à part séparé des prestations) ❒ espèces
Nom du payeur : ----------

Profession élève: ----------
Si mineur:
Profession père : ----------
Profession mère : ----------

Scolarité 2007-2008

Age: _ _ _ _ _

❒ Maternelle petits
❒ Maternelle moyens
❒ Maternelle grands
❒ Primaire CP
❒ Primaire: classe _ _ _ _ _
❒ Collège : classe _ _ _ _ _
❒ Lycée: classe _ _ _ _ _
❒ Autre: _ _ _ _ _ _ _ _ _

Comment avez vous connu l'Académie?

❒ Bouche à Oreille
❒ Vitrine
❒ Internet
❒ Annuaire
❒ Paris des tout-petits
❒ Tracts
❒ Affiches
❒ Autres (préciser) ----------

Affiches ou tracts, précisez où:

❒ Conservatoire
❒ Ecole
❒ Affichages associatif
❒ Crèche
❒ Médecin
❒ Dentiste
❒ Bibliothèque
❒ Discothèque
❒ Autres (préciser) ----------

Autorisation pour l'AIMP d'utiliser des images animées ou non et des productions sonores de l'élève:

❒ Non ❒ Oui à usage interne ❒ Oui à usage interne et externe

Il est bien entendu que l'adhérent par l'apposition de sa signature :

1) s'engage à respecter la documentation 07-08 de la fédération AIMP, qui tient lieu de règlement intérieur pour toutes les Académies Musicales, son tarif et les conditions d'annulation dont il a pris connaissance.

2) s'engage à respecter les lois en vigueur, notamment la loi interdisant l'usage de la photocopie des partitions de musique éditées et de logiciels sans licences. En cas de non-observation des dispositions législatives en la matière de la part de l'adhérent, l'Académie serait en droit d'exclure de l'association le contrevenant sans aucun remboursement ni préavis. Les Académies et les enseignants seraient dégagés de toute responsabilité envers l'infraction constatée

Date :_ _ _ _/ _ _ _ _/ **200**_

Signature :

07-08 FICHE D'INSCRIPTION AUX PRESTATIONS à :

❒Bastille (11°) ❒Voltaire (11°) ❒Daumesnil (12°)
❒Italie (13°) ❒Plaisance (14°) ❒Convention (15°) ❒Lourmel (15°)

n°AIMP.....Nom.....Prénom.....

Nom du payeur (si différent).....Adhésion à l'Académie Musicale du.....ardt.

Enseignant d'instrument en 06-07 :.....Je souhaite : ❒garder le même ❒changer ❒égal

INSTRUMENT OU CHANT			tarif trimestriel	**jour**	**heure**	**enseignant** (ne pas remplir)
20mn / sem.cours individuel (instrument :……..……) :			❒150€			
30mn / sem.cours individuel (instrument :……..……) :			❒222€			
40mn / sem.cours individuel (instrument :……..……) :			❒288€			
50mn / sem.cours individuel (instrument :……..……) :			❒354€			
60mn / sem.cours individuel (instrument :……..……) :			❒420€			
COURS THÉORIQUES			tarif trimestriel			
Solfège (❒enfant ❒adulte)	❒1ère ❒2ème	❒3ème ❒4ème année	❒84€			
Solfège	❒5ème ❒6ème	❒7ème année	❒90€			
Solfège chanteur			❒90€			
Analyse / culture musicale			❒90€			
Ecriture musicale	❒1ère ❒2ème année		❒114€			
Ecriture musicale	❒3ème ❒4ème année		❒150€			
PRATIQUES COLLECTIVES			tarif trimestriel			
Groupe instruments anciens et chant (Instrument :.....Nb. d'année de pratique : .....)			❒78€			
Ensemble (Instrument :.....Nb. d'année de pratique : .....)			❒114€			
Musique de Chambre (Instrument :.....Nb. d'année de pratique : .....)			❒114€			
Ensemble d'art lyrique (Instrument :.....Nb. d'année de pratique : .....)			❒228€			
Orchestre (Instrument :.....Nb. d'année de pratique : .....)			❒102€			
Orchestre des jeunes (Instrument :.....Nb. d'année de pratique : .....)			❒30€			
Chorale enfant			❒36€			
Chorale adulte			❒57€			
Création musicale assistée par ordinateur	niveau informatique ❒débutant ❒initié		❒150€			
POUR LES MOINS DE 7 ANS			tarif trimestriel			
Pouponnière musicale	❒ 1ère année	❒ 2ème année	❒90€			
Jardin musical 1ère année (naiss.2004)			❒102€			
Jardin musical 2ème année (naiss.2003)			❒108€			
Initiation musicale	❒1ère année	❒ 2ème année	❒120€			
Théâtres des tout-petits (naiss.2003 et 2004)			❒108€			
Théâtres des petits (naiss.2001 et 2002)			❒120€			
Dessin-peinture petits (naiss.2001, 2002 et 2003)			❒120€			
ATELIERS			tarif trimestriel			
Atelier Jazz (Instrument :.....Nb. d'année de pratique : .....)			❒198€			
Atelier Percussions	❒enfant	❒adolescent ❒adulte	❒99€			
Atelier Théâtre	❒enfant	❒adolescent ❒adulte	❒198€			
Atelier Dessin-peinture	❒enfant	❒adolescent / adulte	❒198€			

Total trimestriel (hors adhésion) .....: €

Total annuel.....: €(= total trimestriel X 3)

PAIEMENT obligatoire de toute l'année scolaire PAR CHEQUES (ordre "Académie Musicale" et n°AIMP au dos de chaque chèque)

❒3 chèques de.....€(1ch/trim) **❒6 chèques de.....€**(2ch/trim) **❒9 chèques de.....€**(3ch/trim)

Le dossier n'est complet que s'il comprend les chèques de l'année scolaire dans son ensemble, c'est à dire jusqu'au mois de juin 2008*. Tous les chèques doivent être d'un montant égal, "datés du jour". Pas de chèques post-datés. Rappel des dates d'encaissement :*

En 3 chèques : le 1er chèque dès l'horaire attribué, puis 2 janvier et 29 mars.

En 6 chèques : le 1er chèque dès l'horaire attribué, puis 31 octobre, 2 janvier, 31janvier, 29 mars, et 30 avril.

En 9 chèques : le 1er chèque dès l'horaire attribué, puis 31 octobre, 30 novembre, 2 janvier, 31janvier, 29 février, 29 mars, 30 avril et 31mai.

AUTRES MODES DE PAIEMENT : ❒chèques vacances.....€ ❒espèces……€

***RAPPEL** des **ANNULATIONS** : l'élève ne s'engage que pour un trimestre; les Académies Musicales s'engagent à restituer les chèques correspondant aux cours qui ne seraient plus dus, dans la mesure où l'annulation est signalée par simple courrier et à condition de respecter les dates limites d'annulation figurant dans la documentation 2007-2008 : pour le 1° trim., avant le 8 décembre 2007, pour le 2° trim., avant le 15 mars 2008.*

DATE : SIGNATURE :